

# Allier transition environnementale des équipements sportifs et améliorer les conditions de pratique des élèves et autres usager-es, c'est possible!

Le secteur Équipements du SNEP-FSU fait des propositions en ce sens avec le « RESET », le nouveau Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale.





# État des lieux

71 500 000 m² d'équipements sportifs chauffés (66 473 gymnases et salles de sport).

6 400 bassins au sein de **4 100 piscines**. 55 % couverts.

Les équipements sportifs représentent

24 % des consommations d'énergie des communes.

53 % des consommations des intercommunalités.

Ils sont vétustes

85 % des équipements sportifs datent d'avant 2005. Moyenne de la réglementation thermique = 1988!

Deux tiers des piscines ont été construites avant 1995.

Lutter contre les passoires thermiques

# Objectif fixé en 2030

(Stratégie Nationale Bas carbone)

80 % des gymnases et des piscines doivent être rénovés



# Le coût de l'inaction est supérieur au coût de l'action!

Coût inaction = 5 à 20 % du PIB mondial

Coût action = 2 % (janvier 2022)

# Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Permet 20 à 40 % d'économie d'énergie et un retour sur investissement de 5 à 10 ans.



# Quelles actions possibles aujourd'hui?

#### TENSION pour les enseignant·es d'EPS =

programmes/progrès des élèves/culture sportive et artistique/équipements nécessaires

### La programmation

L'EPS et le sport scolaire ne peuvent pas toujours être enseignés dehors. 2/3 du temps doit se faire dans des espaces couverts (cf Guide du MEN cicontre)

#### Le matériel

Achats raisonnés : Renouveler seulement quand c'est nécessaire. Acheter local et/ou des produits fabriqués en France Entretenir, réparer, mutualiser, louer Recycler

## Les déplacements

Limiter les transports carbonés, optimiser (mutualiser)





Ce qu'on peut obtenir (plus ou moins facilement et rapidement) car peu coûteux et n'engage pas de travaux

#### **Eclairage**

Ampoules basse consommation ou LED: 200 Lux (entretien); 350 Lux (cours et entrainements); 500 Lux (compétitions et captation vidéo).

#### **Entretien**

Privilégier des produits de nettoyage de qualité écologique

Pour le reste il faut ALLER AU COMBAT (plus long terme) car c'est ce qui sera le plus « gagnant » pour la réduction de l'empreinte carbone

- agir vers le conseil départemental (collèges)
- agir vers le conseil régional (lycées)

Cela nécessite de persuader le chef d'établissement et le conseil d'administration.

Engager les discussions avec la collectivité de rattachement.

Faire inscrire les travaux dans le plan pluri annuel d'investissement.



# PASSER A L'ACTION UN INCONTOURNABLE





#### **AGIR SUR**

- Chauffage
- Éclairage
- Qualité et renouvellement de l'air
- Eau
- Entretien



#### Chauffage

Réglementation = 14 à 18° pour l'EPS et le sport scolaire il faudrait 18° Chaque degré supplémentaire = 10 à 20% de consommation en +

Isoler, réduire la perméabilité à l'air, remplacer les menuiseries

Amélioration des systèmes de chauffage et régulation des installations (ex : installation d'une chaudière à condensation, mise en cascade de chaudière gaz, pompes à chaleur...)

Robinets thermostatiques Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants régulés

Electricité

Panneaux photovoltaïques, panneaux solaires hybrides (chauffage, production d'eau chaude et courant)



#### **Eclairage**

Automatisation (détecteurs de présence)
Ampoules basse consommation ou LED : 200 Lux (entretien) ; 350 Lux (cours et entrainements) ; 500 Lux (compétitions et captation vidéo).

#### Qualité et renouvellement de l'air

ventilation double-flux avec récupération de chaleur

### **Entretien**

privilégier des produits de nettoyage de qualité écologique

#### Eau

Récupération et usage d'eau de pluie Mise en place de dispositifs hydro-économes (robinets, chasses d'eau, pommeaux de douche...) Panneaux solaires pour la production d'eau chaude



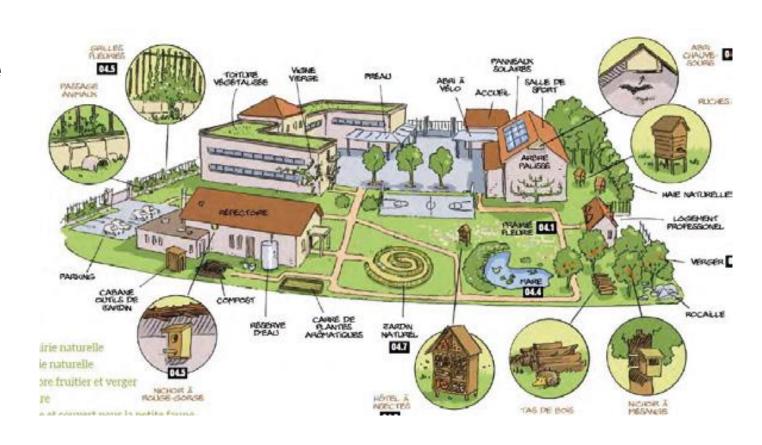
# Espaces extérieurs quand le foncier le permet

#### Exemple de la course d'orientation

travaux légers de terrassement,

ajout ou intégration d'éléments rocheux et d'éléments végétaux voire hydrographiques,

pose de balises permanentes ou flottantes.



De la même manière, des parcours VTT peuvent être envisagés.



# Les équipements extérieurs intra-muros

# En finir avec les plateaux sportifs goudronnés ou stabilisés!

Ces équipements ne sont pas adaptés à l'enseignement de l'EPS.

<u>Goudronnés</u>: ils posent des problèmes de sécurité et de qualité du sol, facteur de traumatismes tendineux, articulaires, musculaires.

<u>Stabilisés</u>: ils limitent l'engagement physique du fait de la dureté du sol et du caractère agressif du sable en cas de chute.

Ils sont difficilement utilisables dans des conditions météorologiques particulières (gel, dégel, pluie intense). Les rénover est une perte d'argent public!

Préconisation du SNEP-FSU : Les remplacer par des plateaux aux sols synthétiques.



## Les équipements existants sont extérieurs à l'établissement.

Ils appartiennent à une commune, une intercommunalité, un EPCI (établissement public de coopération intercommunale)

#### Le combat continue!

Toutes les recommandations (chauffage, éclairage, qualité et renouvellement de l'air, eau, entretien) pour l'intra-muros sont à mettre en avant. C'est là-dessus qu'il urgent d'agir pour réduire les consommations et l'empreinte carbone. C'est ce qui est le « plus gagnant ».

Le SNEP-FSU doit parallèlement et systématiquement demander la mise en place d'un groupe de travail avec les conseils départementaux et régionaux. Certaines décisions peuvent faire évoluer les décisions financières s'agissant des financements croisés (tous les niveaux de collectivités ont des compétences pour les équipements sportifs)





#### **ENJEUX**

- Augmenter la performance environnementale en maintenant ou en améliorant la qualité d'usage (conditions d'enseignement).
- Décider de rénover les équipements sportifs anciens (une rénovation lourde représente 2 fois moins d'émissions de carbone qu'une destruction-reconstruction).
- Décider de construire des équipements sportifs à haut niveau de performance carbone et énergétique.



#### Performance environnementale et qualité d'usage

Qui est mieux placé e que l'enseignant e d'EPS pour :

- Exprimer les besoins de son enseignement,
- Exprimer les exigences de qualité d'usage en toute sécurité,
- Exprimer les contraintes de sa pratique professionnelle,
- Proposer des solutions éprouvées, compatibles avec le milieu sportif fédéral, les pratiques libres, familiales, les pratiques des femmes et le parasport.



#### Qualité d'usage

Elle prend en compte :

L'accessibilité;

Les conforts thermiques (hiver & été), acoustique, visuel et olfactif;

La qualité de l'air ;

La sécurité.

# Localisation de l'équipement sportif mutualisé

L'implantation des équipements doit être intramuros ou à proximité immédiate des établissements scolaires. Éviter la perte de temps et les transports carbonés

La mutualisation rentabilise l'utilisation de l'équipement sportif. *Dynamiser et développer la pratique pour tous (clubs, associations).* 

La piscine est un équipement de centralité structurant à l'échelle du territoire. Elle doit se situer à proximité et impérativement à moins de 20 minutes des établissements scolaires.



**Des salles multisports passives** (peu consommatrices) sont déjà construites par des collectivités de plus en plus nombreuses.

Certaines salles sont mêmes positives (produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment - RE 2020)
Ce type de salles répond à une Haute Qualité d'Usage

#### Agir en faveur des équipements sportifs permet de :

- Maîtriser les dépenses,
- Créer de l'emploi,
- Améliorer la santé des usager-es,
- nÊtre exemplaire vis-à-vis de la loi et des citoyen-nes,
- Assurer l'attractivité et l'image d'une collectivité.

Le SNEP-FSU fait la proposition d'un financement par l'État à hauteur de 50 % pour toute nouvelle construction et rénovation.



# L'exemple du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Selon le cadre réglementaire issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les intercommunalités de plus de 50.000 habitant-es ont l'obligation d'élaborer un PCAET depuis 2017; celles de plus de 20 000 habitant-es depuis 2019.

#### Le PCAET prévoit

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un plan d'actions
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

# Le chemin est encore long, mais ça s'accélère.

En janvier 2022, plus de 790 collectivités avaient lancé son élaboration, dont 95 EPCI de moins de 20 000 habitant-es alors qu'ils n'y sont pas soumis.

250 PCAET ont été adoptés. C'est 12% de plus qu'en avril 2021 et 8 fois plus qu'en septembre 2019.





### En savoir plus et devenir vous aussi un-e expert-e éclairé-e





Site national : <a href="https://lesite.snepfsu.fr/sujets/mon-metier/equipements/">https://lesite.snepfsu.fr/sujets/mon-metier/equipements/</a>

Mail: equipements@snepfsu.net